

**Міністерство освіти і науки України
Національний університет «Запорізька політехніка»**

**Методичні вказівки до самостійної роботи з практичного курсу
французької мови як другої іноземної (розмовні теми)
для студентів 1 курсу магістратури спеціальності 035 Філологія**

Методичні вказівки до самостійної роботи з практичного курсу французької мови як другої іноземної (розмовні теми) для студентів 1 курсу магістратури спеціальності 035 Філологія/ Укл. Лут К.А. – Запоріжжя : НУ «Запорізька політехніка», 2021.- 46 с.

Укладач: к.філол.н., доц. Лут К.А., доцент кафедри ТПП

Рецензент: Мелешенко А.І., к.філол.н., доцент кафедри ТПП

Затверджено
на засіданні кафедри теорії та
практики перекладу

Протокол № 5 від 15.12.2021

Рекомендовано

до видання Навчально-методичною комісією Гуманітарного
факультету

Протокол №5 від 16.12.2021

3MICT

L'Union européenne.	4
La Francophonie.	7
Les symboles et les fêtes nationales de la France.	12
Les institutions politiques de la 5-e République	14
La correspondance diplomatique.	17
Les revenus des Français.	20
L'écologie et la protection de l'environnement.	22
Mass-média.	25
Les droits de l'homme et les droits des femmes.	27
La santé publique et la médecine.	30
Les Présidents de la République Française.	32
La jeunesse française.	39
La correspondance professionnelle.	40
La famille française.	41
Bibliographie	46

L'UNION EUROPEENNE

Pendant près de deux millénaires, les pays européens ont connu des conflits incessants. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, pour garantir une paix durable, le Premier ministre britannique, Winston Churchill, appelait de ses vœux « un genre d'Etats-Unis d'Europe » et des hommes politiques tels que les Français Jean Monnet et Robert Schuman, l'Allemand Adenauer, l'Italien De Gasperi, le Belge Spaak ont lancé l'idée d'une organisation politique et économique de l'Europe occidentale. Le traité de Paris, signé le 18 avril 1951, institue la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.). Elle regroupe la R.F.A., la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ; l'Italie et la France et prévoit la suppression des droits de douane. Le traité de Rome (le 25 mars 1957) crée les deux communautés supplémentaires : 1) la communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A.) dite Euratom, dont le but est le développement de l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire ; 2) la communauté économique européenne (C.E.E.) dite Marché commun.

Les dates-clés de la construction européenne.

- Janvier 1967. La fusion des trois communautés.
- Janvier 1973. Les 6 deviennent 9 après les adhésions du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark.
- Mai 1979. Le traité d'adhésion de la Grèce, qui entrera dans la communauté le 1-er janvier 1981. Les 9 deviennent 10.
- 1979. L'entrée en vigueur du Système monétaire européen (SME), visant à stabiliser les monnaies européennes. Ont eu lieu les premières élections du Parlement européen au suffrage universel.
- 1986. La signature de l'Acte Unique Européen qui entrera en vigueur à partir du 1-er janvier 1993. L'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal. L'Europe des Douze est alors née.
- 1992. Traité de Maastricht instaurant l'Union Européenne.
- 1993. La C.E.E se transforme en Union européenne (UE).
- 1995. L'Europe des Quinze : l'élargissement à l'Autriche, la Finlande, la Suède. L'adhésion à l'UE a été ratifiée par les électeurs de ces pays, par référendum.
- 1995. L'entrée en vigueur de « l'espace Schengen » : abolition des frontières entre les pays signataires.
- 2000. La proclamation de la Charte des droits fondamentaux européens.

- 2002. Le passage à l'euro. La disparition des monnaies nationales dans douze pays : la France , la R.F.A., la Grèce, l'Espagne , le Portugal , l'Italie, la Belgique , le Luxembourg ,l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark , l'Irlande.

- 2004. L'Europe des Vingt-Cinq. Dix nouveaux pays rejoignent l'UE le 1-er mai : cinq pays d'Europe centrale et orientale : la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie ; les trois républiques baltes : l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ; deux îles méditerranéennes : Chypre et Malte.

- 2007.L'Europe des Vingt-Sept : La Bulgarie et La Roumanie ont adhéré à l'Union Européenne.

Pour devenir membre de l'UE un pays-candidat doit satisfaire à des « critères de convergence » : des critères économiques (niveau de développement) et des critères de démocratie .

L'Union européenne n'est pas une fédération. C'est une union d'Etats qui conservent chacun leur identité et leur gouvernement national. Les symboles de l'UE : le drapeau européen : bleu azur, avec douze étoiles disposées en cercle en signe d'union (nombre invariable, symbole de la perfection et de la plénitude) ; l'hymne européen : « L'Ode à la joie » (extrait de la Neuvième Symphonie de Beethoven) ; la monnaie unique, l'euro.

La Convention européenne des droits de l'homme, entrée en vigueur en 1953, s'impose à tous les membres, protégeant ainsi les droits et les libertés fondamentales de près de 850 millions de citoyens. Elle a institué une procédure juridique unique au monde : un particulier peut porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme contre un Etat, s'il estime être victime d'une violation de la Convention.

Les principales institutions communautaires.

Le Conseil européen réunit deux fois par an les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'UE. Il fixe les grandes orientations de la politique européenne.

Le Conseil de l'Union européenne est le conseil des ministres des Etats de l'UE. Il réunit tous les ministres d'une même spécialité, en fonction des problèmes à débattre. Sa présidence est « tournante » : elle est assurée à tour de rôle par chaque Etat membre pour une durée de six mois.

La Commission européenne, siège à Bruxelles, est un des organes essentiels de l'UE : elle élabore les projets de loi, exécute les décisions, gère le budget, veille à l'application des directives européennes par les

Etats membres . Ses membres – un « commissaire » par Etat – sont nommés d'un commun accord entre les Etats membres, après un vote du Parlement, pour un mandat de cinq ans renouvelables.

Le Parlement européen siège à Strasbourg. Il participe à l'élaboration des règlements et des directives, vote le budget et co-décide dans certains domaines avec le Conseil de l'Union européenne. Les députés européens (626 en 2003) sont élus par tous les citoyens européens, au suffrage universel direct, pour un mandat de cinq ans.

La Cour de justice européen, qui siège à Luxembourg, veille au respect du droit communautaire. Elle comprend 15 juges, assistés de 9 avocats généraux, nommés pour six ans. Les litiges concernant l'application des traités peuvent lui être soumis soit par les Etats, soit par les particuliers.

La Banque centrale européenne (BCE), installée à Francfort, définit et met en oeuvre la politique monétaire de l'UE.

La Cour des comptes, située à Luxembourg, contrôle la gestion des finances communautaires.

Le Conseil européen et la Commission européenne sont assistés par deux instances consultatives : le Comité économique et social, formé de représentants de la vie économique et sociale (syndicats, chefs d'entreprise, consommateurs), et le Comité des régions, pour les décisions concernant les collectivités locales et régionales.

L'Europe universitaire en marche.

Les Etats de l'UE restent souverains en matière d'éducation. Les diplômes universitaires ne sont pas encore harmonisés, un diplôme délivré dans un pays européen n'est pas automatiquement reconnu par les universités des autres pays européens. Mais d'après les conventions de la Conférence de Bologne, les pays signataires (au nombre de 29 en 1999) se sont engagés à harmoniser les trois grands grades : licence, master et doctorat (« LMD »), afin de créer des « diplômes européens unifiés » et la « zone européenne de l'enseignement supérieur ». Depuis 1999, plus de 10 autres pays ont adhéré à ce processus.

Erasmus est un programme d'échanges qui permet aux étudiants ressortissants des pays de l'UE d'accomplir une partie de leurs études dans un autre pays de l'UE. Chaque « étudiant Erasmus » peut faire valider sa période d'études à l'étranger par son établissement d'origine.

Les pays membres de l'UE et leurs capitales : l'Allemagne – Berlin, l'Autriche – Vienne, la Belgique – Bruxelles, le Danemark – Copenhague,

l'Espagne – Madrid, la Finlande – Helsinki, la France – Paris, la Grèce – Athènes, l'Irlande – Dublin, l'Italie – Rome, le Luxembourg – Luxembourg, les Pays-Bas – Amsterdam, le Portugal – Lisbonne, la Suède – Stockholm, Chypre – Nicosie, l'Estonie – Tallinn, la Hongrie – Budapest, la Lettonie – Riga, la Lituanie – Vilnius, Malte – La Valette, la Pologne – Varsovie, la République tchèque – Prague, la Slovaquie – Bratislava, la Slovenie – Ljubljana, la Bulgarie – Sofia, la Roumanie – Bucarest.

Questionnaire

- Quelles sont les perspectives de l'Ukraine relatives l'adhésion à l'UE ?
- Donnez quelques exemples des mots dérivés de l'euro ?
- Quelle est votre attitude envers le processus de Bologne ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=ZVq2iPdGBOI>

- Quelle est la fonction de l'Union européenne ?
- Quelle est la fonction de la Cour de justice européenne ?
- Qu'est-ce que c'est que la CEE ?
- Quel est le but de cette communauté ?
- Combien de pays compte actuellement l'Union européenne ?
- Quel pays a quitté l'Union européenne en 2019 ?

LA FRANCOPHONIE

Le français fait partie de la famille indo-européenne. Il y a environ 5000 ans, pense-t-on un peuple qui vivait dans le sud-est de la Russie actuelle s'est déplacé et s'est dispersé en plusieurs étapes sur de vastes territoires qui comprenaient l'Europe, une partie de la Turquie, l'Iran et l'Inde. Sa langue s'est différenciée au cours des siècles, d'une part par le simple effet de l'éloignement, d'autre part sous l'influence des langues parlées dans les régions conquises. Ce qui s'est passé pour l'indo-européen s'est produit beaucoup plus tard pour le latin (d'où vient le français), pour le germanique (d'où vient l'anglais) et pour le slave (d'où vient l'ukrainien).

Si on compare les mots des langues européennes, on s'aperçoit que plus les langues sont voisines géographiquement, plus les mots sont semblables : le français est plus proche de l'italien et de l'espagnol que de l'allemand. Au total, il y a tellement de points communs entre les langues européennes (vocabulaire, grammaire) qu'on peut être certain qu'elles sont parentes. Si on compare ces mêmes langues avec des langues d'autres continents, on n'a pratiquement aucune chance de trouver les mêmes ressemblances sauf pour les mots d'emprunts ou certains mots internationaux, p.ex.: hôtel, restaurant, aéroport, bus, fax.

Toutes les langues s'empruntent des mots les une aux autres. Bien des mots français sont d'origine étrangère. Chiffre et zéro sont venus de l'arabe, carnaval et caleçon de l'italien, cacahuète et chocolat de nahuatl (la langue des Aztèques du Mexique), chacal et café du turc, ruban et cauchemar du néerlandais. De plus, le français a formé beaucoup de mots savants à partir du grec et du latin. Il emprunte aussi beaucoup à l'anglais mais, à son tour, l'anglais contient beaucoup de mots empruntés au français.

Le mot « francophone » a été utilisé pour la première fois il y a cent ans par un géographe français, Onésime Reclus, pour désigner à la fois les populations parlant français et l'ensemble des territoires où l'on parle français.

On estime qu'il y a dans le monde près de 270 millions de francophones, soit un peu plus de 3% de la population mondiale. Il existe les pays francophones où le français est langue maternelle, ce sont : la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, Monaco, le Canada (Québec), les DROM-COM. Il existe les pays francophones où le français est langue privilégiée, ce sont : la Roumanie, l'Algérie, le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, le Laos, le Vietnam, le Cambodge, le Liban. Il y a les pays francophones où le français est langue officielle ou administrative, ce sont : le Madagascar, les Comores, la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Congo, le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine, le Tchad, le Mali, le Niger, la Burkina, le Maurice, le Bénin, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Nigéria.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) compte 58 Etats et gouvernements membres et 26 Etats observateurs répartis sur les cinq continents, rassemblés autour du partage d'une langue commune, le français, et d'une devise: "Egalité, complémentarité, solidarité ». Son siège

est à Paris. La Journée internationale de la Francophonie a lieu chaque année le 20 mars.

La Belgique. La capitale est Bruxelles. Langues parlées : le français, le néerlandais, l'allemand, le flamand, le picard, le lorrain roman, le luxembourgeois, le wallon. La composition ethnique : Flamands - 55%, Wallons- 33%. La Belgique, très fortement peuplée, est pénétrée de fleuves, de rivières et de canaux. La population se répartit pour 55% en Flandre, 35% en Wallonie et 10% à Bruxelles. Il existe aussi une petite communauté allemande vivant près d'Aix-la-Chapelle, sur 854 km², soit 3% de la superficie du Royaume. La répartition linguistique est un peu différente. Bien que non-recensée, on l'estime à 53% flamande, 44% française, 3% allemande.

Constitution. Royaume de Belgique. Monarchie. Etat fédéral au régime parlementaire. Membre de l'UE. Constitution du février 1831, modifiée neuf fois depuis. Le pouvoir exécutif est détenu par le Premier ministre, responsable devant le Parlement qui est constitué de deux Chambres : Chambre des représentants : 150 membres élus pour 4 ans au suffrage universel direct ; Sénat : 71 membres, dont 40 élus pour 4 ans, 21 désignés par les Conseils des communautés en plein sein et 10 par leurs pairs, plus les sénateurs de droit . Fête nationale : le 21 juillet (prestation du serment constitutionnel de Léopold 1-er en 1831). Roi : Philippe de Belgique (depuis le 21 juillet 2013) le fils d'Albert 2 (9 août 1993 – 21 juillet 2013).

Le Luxembourg. La capitale est Luxembourg. Les langues parlées : le luxembourgeois, l'allemand, le français (langues administratives).La composition ethnique : Français, Allemands, Portugais, Italiens. Le Luxembourg est situé dans cette zone de l'Europe du Nord où les cultures flamande, allemande et française se côtoient . Le relief est ondulé et rappelle beaucoup les Ardennes françaises. Dans les zones urbaines , l'air et l'eau sont fortement pollués.

Constitution. Grand-duché de Luxembourg. Monarchie. Membre de l'UE. Constitution du 17 octobre 1868, modifiée 8 fois depuis. Le grand-duc (grand-duc de Luxembourg, duc de Nassau, prince de Bourbon de Parme, comte Palatin du Rhin, comte de Sayn, Königstein, Katzenelnbogen et Dietz etc.) désigne le gouvernement, mais il n'a qu'une autorité symbolique. Le Premier ministre détient le pouvoir. Il est responsable devant les députés. Chambre des députés : 60 membres élus au suffrage

universel pour cinq ans. Conseil d'Etat : 21 membres. Fête nationale : le 23 juin. Monnaie : l'euro.

La Suisse. La capitale est Berne, mais Zurich , la première ville, est sa capitale économique . La Suisse comprend quatre zones : française (18% de la population), allemande (69%) , italienne (9%) et une petite région où l'on parle le romanche (1 %de la population). La Suisse francophone comprend six cantons : le Jura, Genève ; le Vaud , le Valais, Fribourg et Neuchatel. La Suisse est une confédération de 20 cantons et de 6 demi-cantons. La neutralité de ce pays enclavé a été officiellement reconnue au Congrès de Vienne en 1815. Elle est bordée par les Alpes au Sud, par le Jura au Nord-Ouest.

Constitution. La Confédération helvétique est une République confédérale. La Constitution de 1848 , révisée en 1874, est restée en vigueur. Le pouvoir exécutif est détenu par le Conseil fédéral (gouvernement), élu par l'Assemblée fédérale bicamérale. L'Assemblée élit également le Président de la Confédération et le vice-président qui lui succède (présidence tournante d'un an) , 2 ou 3 des 7 sièges au Conseil sont réservés aux minorités de langue française et italienne. Le chancelier de la Confédération , également élu par l'Assemblée fédérale, a une fonction administrative. Il assiste aux séances du Conseil fédéral avec une voix consultative. Conseil national : 200 membres élus au suffrage universel pour quatre ans.

Fête nationale : 1-er août (serment de Grütli en 1291). Monnaie : franc suisse, CHF.

Le Canada. La capitale est Ottawa, mais Toronto, la première ville , est sa capitale économique . Les langues parlées : anglais, français, langues non officielles dont cri, inuktituk, ogibway. Composition ethnique : Européens – 87% (Britanniques 40% , Français 27 % , autres Européens 20%), Amérindiens 1,5% , autres (Asiatiques) 11,5% .

Deuxième pays du monde par la superficie après la Russie mais avant la Chine, le Canada est aux trois quarts inhabitable et inhabité.

Constitution. Etat confédéral (10 provinces). Monarchie constitutionnelle au régime parlementaire héritée de Grande Bretagne. Le roi Charles III d' Angleterre est représentée par le gouverneur général nommé sur avis du Premier ministre canadien. Le pouvoir législatif appartient au Parlement composé de deux Chambres : Chambre des communes et Sénat. Le Premier ministre, issu de la majorité parlementaire, est responsable devant la Chambre des communes qui comprend 295

membres élus au suffrage universel pour cinq ans. Le Sénat : 104 membres nommés à vie par le gouverneur général sur présentation de Premier ministre. Fête nationale : 1-er juillet (création de la Confédération du Canada). Monnaie : dollar canadien, CAD.

La province Québec (langue française) représente la dualité culturelle et ethnique du Canada dans sa vie et sa politique. Elle compte 7 millions d'habitants dont plus de 80% sont francophones. Dans d'autres provinces (états) de la fédération les Français ne sont pas nombreux, c'est pourquoi le Québec se voit responsable du sort de Canadiens de langue française. Le Québec recherche toujours un maximum d'autonomie.

Monaco. La capitale est Monaco. Les langues parlées sont : le français, le monégasque (dialecte ligourien), l'italien. La composition ethnique : Français 47 %, Monégasques 16 %, Italiens 16 %, autres 21% .

Plus petit Etat du monde après le Vatican, Monaco a une superficie de 1,95 km², dont 26 hectares récemment gagnés sur la mer grâce à la construction de terre-pleins. La principauté de Monaco se trouve enclavée dans la France, à 20 km de la frontière italienne. C'est un pays entièrement urbanisé.

Constitution. Principauté de Monaco . La Constitution de 1962. Le pouvoir est partagé entre le prince et le Conseil national qui comprend 18 membres élus au suffrage universel pour 5 ans. Fête nationale : 19 novembre (fête du prince Rainier III). Monnaie : euro .

Questionnaire

- Quels territoires font partie des DROM-COM ?
- Comment comprenez-vous la Francophonie ?
- Quelle est votre attitude envers le français ?

Regardez la vidéo et racontez de quoi il s'agit dans cette vidéo:

<https://www.youtube.com/watch?v=Lz4YrtqvhXw>

LES SYMBOLES ET LES FETES NATIONALES DE LA FRANCE

L'emblème national est le drapeau tricolore : bleu, blanc, rouge.

Au lendemain de la prise de la Bastille, Louis 16 arbora la cocarde bleue et rouge dont La Fayette avait doté les membres de la nouvelle garde nationale. Le décret de la Convention du 25 février 1794 lui donne son statut officiel de pavillon national pour la marine et fixe sa disposition en trois bandes verticales, laquelle ne s'appliquera qu'en 1812 à l'armée de terre. Abandonnée par la Restauration en 1815 au profit du drapeau blanc des Bourbons, il est rétabli en 1830. Symbole de 1789, il est progressivement reconnu par tout le monde : les trois couleurs symbolisent tout à la fois la France et la République. « Blanc », le conservateur, de tradition royaliste ou non, mais attaché à la défense de l'Eglise et de ses positions d'influence dans la société, le clérical. « Rouge » désigne le républicain avancé, le républicain de combat, de « défense républicaine » c'est-à-dire le « laïque » et « l'anti-clérical ». Au 20-e siècle, le « bleu » en symbolique politique signifie le patriotisme, la couleur la plus solidement liée à la nation.

L'hymne national est la Marseillaise.

La Marseillaise tire de sa double naissance son caractère à la fois patriotique et révolutionnaire. Chant de guerre composé à Strasbourg en avril 1792 pour l'Armée du Rhin, repris par les Fédérés marseillais et motpelliérains venus défendre Paris, la Marseillaise accompagne les combattants du 10 août dans la prise des Tuileries. Elle prend la place des Te Deum dans les cérémonies accompagnant les premières victoires militaires de la République. La Convention en fait l'hymne national. Oubliée sous l'Empire, proscrite sous la Restauration puis Napoléon III, la Marseillaise est jouée dans toutes les cérémonies officielles à partir de 1879.

Les fêtes nationales.

Le 8 mai.

Le 8 mai 1945, encerclée et pressée de toutes parts par les armées alliées- américaines, russes, anglaises et françaises-, s'effondrait l'Allemagne hitlérienne, en guerre contre la France depuis 1939. Le 8 mai perpétue le souvenir de la victoire remportée par les peuples libres sur un régime d'oppression et de crimes.

Le 14 juillet.

Fête populaire et républicaine par excellence, elle commémore le jour anniversaire de la prise de la Bastille, par le peuple parisien, le 14 juillet 1789. La destruction de la vieille prison d'Etat, symbole de l'absolutisme monarchique, ouvrait la voie à l'établissement de la République. En 1789, la Révolution a proclamé ces deux idées neuves en France : les droits de l'Homme et la souveraineté du peuple. Anniversaire militant tout au long du 19-e siècle, il devient fête nationale en 1880.

Le 11 novembre.

Le 11 novembre 1918, la signature de l'Armistice mettait fin à la première guerre mondiale préparée par l'Allemagne et dont la France supporta presque entièrement le poids. On put alors établir le bilan de 52 mois de batailles meurtrières, soit, 1 390 000 morts, 1 200 000 invalides, 800 000 veuves. La tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de triomphe de l'Etoile à Paris, le monument aux morts de la plupart des communes françaises, témoignent du sacrifice de ces hommes.

Les autres symboles de la France sont : le bonnet phrygien, le coq gaulois et Marianne.

A l'origine du « coq gaulois » comme un des symboles de la France et la nation française est le jeu de mots. Le coq n'est pas le seul symbole de la France, il y en a plusieurs : l'hexagone, le drapeau tricolore, Marianne coiffée d'un bonnet phrygien, la Tour Eiffel, pain-baguette, un bonnet, un paquet de « Gauloises ».

On mentionne « le coq gaulois » très souvent, mais pas comme symbole des ancêtres des Français – les Gaulois, mais parce qu'en latin le mot « gallus » a deux significations simultanément : « un coq » et « un gaulois ». Ce jeu de mots a donné lieu au pléonasmе, c'est-à-dire l'association des concepts qui est daté du 14-e siècle. Ce symbole a connu une évolution : du symbole avec des traits négatifs comme : bêtise, querelle, volupté au symbole de vigilance patriotique, prêt à se combattre pour la Patrie. Comme symbole « le coq gaulois » est plus familial, moins civique et moins républicain, il représente plutôt la France et son peuple, que l'Etat et la République Française.

Le coq gaulois est devenu l'emblème des sportifs français aux compétitions internationales.

Actuellement l'image de Marianne coiffée d'un bonnet phrygien est avant tout le symbole de la République Française, accepté par tous les milieux de la population française. Cette personnification de la Femme, de la République, de la Liberté trouve une très large application : Marianne est

présentée sur les timbres postaux, les sceaux de l'Etat, sur les pièces de monnaie, sous forme de sculptures et des bustes, se trouvant dans les mairies et des lieux publics.

En 1965 le portrait de Brigitte Bardot a été adopté comme étalon pour la représentation de Marianne. En 2003 on a changé d'étalon en faveur d'Évelyne Thomas, la présentatrice de France 3.

Marianne est une image de femme allégorique qui est destinée à représenter et promouvoir la République. C'est le symbole de l'Etat, de la Patrie, de la France. Son bonnet phrygien et la croix lorraine servent de logo du parti RPR (Rassemblement du Parti Républicain) actuellement UMP (Union pour la majorité présidentielle) dont le Président, Jacques Chirac, a été élu Président de la République Française.

Questionnaire

- Qui représente aujourd'hui Marianne ?
- Quelles sont les autres fêtes traditionnelles en France ?
- Connaissez-vous le début de la Marseillaise et qui est son auteur ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=ois7WzfpGgs>

- Combien de jours fériés y a-t-il en France ?
- Quels sont les autres jours fériés en France ?
- De quoi la France est-elle riche ?
- Que mangent les Français à la fête de l'Epiphanie ?
- Quels types d'œufs sont cuisinés en France pour Pâques ?
- Quand pouvez-vous voir beaucoup de feux d'artifice ?
- Quand le carnaval a-t-il lieu en France ?

LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE LA 5^E REPUBLIQUE

La France vit depuis 1958 sous le régime de la cinquième République. C'est un régime parlementaire de type présidentiel.

Le régime de la 4^e République, institué par la Constitution de 1946, était marqué par une très grande instabilité politique. Ce régime était de

type parlementaire. Le président de la République était élu par le Parlement : le gouvernement responsable devant l'Assemblée nationale , était amené à démissionner en cas de crise politique. Il y eut entre 1946 et 1958 vingt et un gouvernements, la guerre d'Algérie entraînant des crises successives.

En 1958 , sous la pression des chefs militaires d'Alger, l'Assemblée nationale donne au général de Gaulle les pleins pouvoirs pour régler la crise en Algérie et pour élaborer une nouvelle Constitution.

La Constitution de 1958, soumise au vote de l'ensemble des Français par référendum, est alors acceptée avec près de 80% de « oui » en France métropolitaine. Ainsi naît la **5-e République**.

Le régime est toujours de type parlementaire, puisque l'Assemblée nationale peut renverser le gouvernement, mais il est aussi présidentiel car il donne un rôle très important au président de la République, chef de l'Etat. Ce dernier est élu au suffrage universel direct ; il peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais lui-même ne peut pas être renversé.

Le pouvoir exécutif est partagé entre le Président de la République et le Premier ministre.

Le président de la République est le chef de l'Etat et réside au palais de l'Elysée. Il est élu au suffrage universel direct pour cinq ans (quinquennat) et rééligible sans limitation du nombre de ses mandats. Aucune autorité ne peut mettre un terme au mandat en cours.

Ses pouvoirs sont importants :

-il nomme le Premier ministre et préside le Conseil des ministres ;

-il signe les décrets et les ordonnances ;

-il peut consulter directement les électeurs par référendum ;

-il peut dissoudre l'Assemblée et provoquer des élections législatives anticipées. Le Président a une responsabilité particulière dans les domaines de la Défense et des Affaires étrangères : - il est chef des armées ; - il dirige la diplomatie et accrédite les ambassadeurs.

Le Premier ministre est le chef du gouvernement : ses bureaux sont à l'hôtel Matignon. Il forme le Gouvernement en choisissant les membres, mais leur nomination doit être faite en accord avec le chef de l'Etat. La composition du Gouvernement n'est pas fixée par la Constitution : le nombre des ministres et des secrétaires d'Etat peut varier, ainsi que leurs attributions.

Le Conseil des ministres se réunit en principe tous les mercredis matin à l'Elysée et publie à l'issue de chaque réunion un communiqué

officiel qui présente les décisions gouvernementales. Le Premier ministre a l'initiative des lois et il en assure l'exécution . Il est responsable de la politique du gouvernement devant l'Assemblée nationale : il ne peut pas gouverner s'il n'appartient pas à la tendance politique qui est majoritaire à l'Assemblée nationale.

Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement , composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat.

L'Assemblée nationale, appelée aussi **Chambre des députés**, siège au Palais Bourbon. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans (une législature). Ils sont à peu près 500 et doivent avoir au minimum 23 ans. Ils élisent l'un d'eux Président de l'Assemblée nationale.

Le Sénat que l'on nomme parfois « la Haute Assemblée » siège au palais du Luxembourg. Les sénateurs ; qui sont environ 300 , sont élus au suffrage indirect par les députés et les représentants des collectivités locales. Les candidats doivent être âgés de trente-cinq ans au moins. Le mandat des sénateurs est de neuf ans, mais les membres du Sénat sont renouvelables par tiers tous les trois ans.

Le président du Sénat est le second personnage de l'Etat. En cas de vacance de la présidence de la République, c'est lui qui assure l'intérim.

Le Parlement se réunit lors de deux sessions ordinaires, au printemps et en automne, mais il peut aussi être convoqué en session extraordinaire par le Premier ministre ou à la demande d'une majorité de parlementaires. Son rôle est essentiellement législatif. Le budget et les projets de lois sont examinés successivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, qui peut *proposer des amendements* : le va-et-vient entre les deux assemblées est appelé « *la navette parlementaire* ».

En cas de désaccord entre les deux instances, c'est l'Assemblée nationale qui examine la question en dernier et qui l'emporte. Le Parlement contrôle également l'action du gouvernement en lui demandant de répondre à des « questions » sur sa politique . Il peut à la demande d'un dixième au moins de ses membres, manifester sa méfiance en proposant le vote *d'une motion de censure* : si la motion de censure est approuvée par une majorité absolue de parlementaires, le gouvernement est renversé et doit démissionner.

Les Assemblées consultatives.

1. Le Conseil constitutionnel. Il est chargé de veiller au respect de la Constitution. Il comprend 9 membres, désignés pour 9 ans, renouvelables par tiers tous les 3 ans . Siègent au Palais-Royal.

2. Le Conseil économique et social. Ses membres, au nombre de 230, sont soit nommés par le gouvernement, soit désignés par leur organisation, pour une durée de 5 ans. Ils représentent les organisations professionnelles ouvrières et patronales, la mutualité, le mouvement coopératif, les associations, l'épargne, le logement, la recherche, la formation professionnelle...

3. Le Conseil d'Etat . Son rôle est double. Il est : - Conseil du gouvernement ; - juge suprême des juridictions administratives. Siègent au Palais-Royal.

4. La Cour des comptes. Elle vérifie les comptes des comptables publics. Elle a un pouvoir de contrôle de l'administration et du secteur public.

Questionnaire

- Quelles sont les dates de l'existence des 4 Républiques précédentes ?
- A quoi consiste la différence entre le suffrage direct et indirect ?
- A votre avis, pourquoi la durée de plusieurs mandats fait 5 ans ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=IGAOnHbULZQ>

- C'est quoi la 5ème république ?
- Pour quelle raison la révolution française a été mise ?
- Pourquoi y a-t-il plusieurs républiques ?
- Qui est Charles de Gaulle ?
- Qu'est ce qu'il a fait ?

LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

La correspondance diplomatique constitue une des activités diplomatiques essentielles que les Etats poursuivent pour atteindre les objectifs et résoudre les problèmes de leur politique étrangère.

Jusqu'à une époque récente, on distinguait cinq types de documents diplomatiques : notes personnelles, notes verbales, aide-mémoire, mémorandums, lettres privées à caractère semi-officiel.

La note personnelle est une lettre écrite à la première personne, celle de signataire. Elle commence par le titre de celui à qui on s'adresse et se termine par une formule de politesse.

La note verbale est considérée comme le type de document le plus répandu dans la correspondance diplomatique. Elle est rédigée à la troisième personne et son texte n'est jamais signé. Une note verbale commence et se termine par des formules de politesse.

Aide-mémoire. Il en existe deux espèces dans la pratique diplomatique : a) à remettre personnellement ; b) à expédier par courrier.

Par la remise d'un aide-mémoire, on facilite les progrès ultérieurs de l'affaire et prévient toute façon aberrante de comprendre ou d'interpréter un entretien ou une déclaration verbale.

Le mémorandum peut être soit un document à part, soit une pièce annexée à une note personnelle ou verbale. Dans ce dernier cas, il développe la teneur de la note et en approfondit l'argumentation. Un mémorandum est caractérisé par l'exposé détaillé des faits ou des aspects juridiques du problème.

La déclaration est un acte unilatéral, bilatéral ou multilatéral par lequel des Etats ou des organisations intergouvernementales ou internationales énoncent leurs principes en matière de politique, de relations internationales ou de droit des hommes.

Dans la correspondance diplomatique, on est tenu de faire preuve de tact et de courtoisie, d'éviter les expressions déplacées, de nature à blesser la dignité du pays auquel on s'adresse ; il convient de choisir le type de document en fonction de la teneur qu'il s'agit d'exprimer. A une note personnelle, on répondra par une note personnelle, à un aide-mémoire par un aide-mémoire, et ainsi de suite.

Depuis une époque récente les messages personnels de chefs d'Etat (ou de gouvernement) jouent un rôle de plus en plus important. Vu le poste des deux correspondants, leur responsabilité particulière, ces messages se distinguent, du double point de vue du contenu et de la forme, de toutes les autres formes de documents diplomatiques.

Autre élément nouveau dans la correspondance diplomatique : l'usage de plus en plus fréquent de notes gouvernementales. Auparavant, les notes étaient généralement échangées entre les ministères des Affaires

étrangères et les ambassades. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'établit une pratique d'échange de notes directement à l'échelon des gouvernements sur les problèmes internationaux majeurs. C'est ainsi que se manifeste la tendance générale à l'élévation du niveau de la correspondance diplomatique, tendance qui se précise à mesure que grandit l'importance des aspects internationaux de la politique des Etats à l'âge de l'atome et que s'accroît la responsabilité assumée par les gouvernements devant les peuples de tout ce qui a trait à la solution des problèmes de la guerre et de la paix.

Questionnaire

- Quels sont les buts que poursuit la correspondance diplomatique ?
- Qu'est-ce qu'il est nécessaire de montrer en élevant une protestation ?
- Comment la correspondance diplomatique s'inscrit-elle dans l'ensemble des activités diplomatiques ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=eNdoHymfwu4>

- Quelle devrait être la ligne d'objet pour attirer l'attention du destinataire ?
- Pourquoi écrivent-ils un e-mail ?
- Quelles formes sont utilisées pour écrire à un étranger ?
- Pourquoi le message est-il très important dans un e-mail ?
- Combien de paragraphes doit-il avoir dans un message ?
- Quelle phrase doit terminer l'e-mail ?
- Quels sont les cinq éléments importants pour rédiger un e-mail ?

LES REVENUS DES FRANÇAIS

En 2022, les salariés français ont gagné en moyenne 39000 euros par an, soit un salaire mensuel net d'environ 2300 euros. Lorsqu'on examine l'évolution des salaires des différentes catégories socio-professionnelles au cours des dernières années, on constate que les écarts entre les salaires les

plus élevés (ceux des cadres supérieurs) et les plus bas (ceux des manoeuvres) se sont accrus.

Selon les dernières données de l'INSEE (2004) disponibles, un cadre touchait , en moyenne, 42 356 euros net par an, soit 2,7 fois plus qu'un ouvrier (15 179 euros) ou qu'un employé (15 602 euros). Les métiers les mieux payés : -salaires bruts et revenus moyens avant impôt - : haut cadre dirigeant – 12 000 à 100 000 euros par mois ; administrateur judiciaire – 16 000 euros par mois ; notaire – 12 800 euros par mois ; avocat – 10 900 euros par mois ; chirurgien esthétique – 10 700 euros par mois. Les métiers les moins bien payés : employé de libre-service – 1 130 euros par mois ; employé de société d'entretien – 1 160 euros par mois ; manutentionnaire – 1 170 euros par mois ; commerçant mercier – 1 250 euros par mois ; agent d'entretien fonctionnaire – 1 290 euros par mois. Des métiers boostés en 2004 (évolution moyenne 2003-2004) : P-DG – salaire en hausse de 6,80 %; DRH (directeur des ressources humaines) – salaire en hausse de 5,40% ; responsable de domaine informatique – salaire en hausse de 5,2 %; juriste en entreprise – salaire en hausse de 5 %; responsable de labo – salaire en hausse de 4% . Des pertes de pouvoir d'achat en 2004 (évolution moyenne 2003-2004) : fonctionnaires – 2% de moins que l'inflation ; personnel hospitalier – 2 %de moins que l'inflation ; ingénieur de bureau d'études – 1 % de moins que l'inflation ; cadre responsable de formation – 0,7 % de moins que l'inflation ; ingénieur bureautique – 0,7 % de moins que l'inflation.

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) a connu une forte croissance . Le SMIC est indexé sur les prix et les salaires : il a été fixé à environ 1 154 euros mensuels nets. Les « smicards » (c 'est-à-dire ceux qui touchent seulement le SMIC) étaient (en 2004) environ 10 000000 (dont une majorité de femmes). Pourtant, selon l'INSEE, ils maintiennent leur niveau de vie. Entre 2001 et 2002, le salaire net moyen des ouvriers (15 600 euros par an) a progressé de 1,2% de plus que l'inflation (1,9%), alors que celui des cadres stagnait. De même, le gain de pouvoir d'achat du SMIC net continue à croître, mais plus lentement (en hausse de 1,4% en 2002). Dans la plupart des branches, les minima conventionnels sont revalorisés chaque année à peu près du montant de l'inflation .

Les salaires des femmes demeurent en moyenne inférieurs d'environ 30% à ceux des hommes.

En 1990, le revenu disponible des ménages français s'est élevé à environ 200000 F, soit environ 167000 F par mois. Dans ce chiffre sont pris en compte les transferts sociaux (prestations sociales, cotisations sociales et impôts), qui influent de plus en plus sur les ressources des Français. Les prestations sociales (celles qui couvrent les risques de maladie, invalidité, décès, veuvage, accidents du travail ; allocations familiales, la retraite et des indemnités de chômage...) s'ajoutent aux revenus des familles. Elles représentent environ un tiers du revenu disponible .

Les prélèvements sociaux sont déduits des revenus des ménages. Ils comprennent les cotisations sociales (assurances maladie, vieillesse, veuvage, chômage) qui sont retenues sur le salaire et les impôts directs.

Les impôts indirects, notamment la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), ne sont pas pris en compte dans le revenu disponible.

Les impôts directs sont : l'impôt sur le revenu, les impôts locaux (taxes foncières et d'habitation), l'impôt sur les plus-values immobilières ou mobilières, les revenus des valeurs et capitaux mobiliers, les revenus fonciers, etc.

Le RMI (Revenu minimum d'insertion) est destiné à des hommes et des femmes disposant de ressources inférieures à 2000 F mensuels. Pour pouvoir bénéficier du RMI, ils doivent résider en France, être âgés de plus de 25 ans ou avoir un ou plusieurs enfants à charge. Ils doivent s'engager à participer aux actions ou activités nécessaires à leur insertion sociale ou professionnelle . Le RMI est accordé pour trois mois sur décision du préfet, peut être renouvelé. Les versements mensuels sont effectués par les caisses d'allocations familiales qui vérifient les déclarations des bénéficiaires. Plus de 40% des « RMistes » sont logés gratuitement, généralement chez leurs parents, 4 % sont des « sans domicile fixe » (SDF) et 1% sont hébergés par des institutions . Le RMI est un élément important de la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion.

Questionnaire

- Quelles sont les composantes du revenu disponible brut ?
- Est-ce que le SMIC est un salaire fixe ?
- A votre avis, y a-t-il une différence entre les revenus du public et du privé ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

https://www.youtube.com/watch?v=RJ_52H1IDFo

- Comment peut-on estimer le niveau de vie ?
- Comment la situation a-t-elle changé ?
- Pourquoi les Français sont-ils en désaccord avec cette situation ?
- Comment la situation économique des pauvres s'est-elle améliorée ?
- Combien de personnes en France gagnent moins de 1000 euros ?
- Qu'est-ce qui détermine le niveau de vie en France ?

L'ÉCOLOGIE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ressources de la Terre ne sont pas infinies. Dans les pays industrialisés, surtout, la croissance économique et l'augmentation continue du nombre d'habitants ont profondément modifié l'environnement. La dégradation du milieu naturel est une menace permanente.

L'eau qui est un élément indispensable à la vie, est directement menacée. Celle que nous utilisons contient de plus des produits toxiques. Pour combattre la pollution des eaux, on essaie de limiter les rejets chimiques des usines et l'emploi des insecticides, on traite des eaux usées dans des stations d'épuration. L'eau se pollue également au contact de l'air : la pluie dissout des gaz émis par la combustion du bois, du charbon, du fuel. Les « pluies acides » menacent de mort beaucoup de lacs et de forêts. Grâce à des stations de surveillance et des filtres antipollution on tente de contrôler et diminuer l'émission des gaz polluants.

Les mers et les océans sont, eux aussi, menacés par les accidents des pétroliers géants. Les tragiques « marées noires » créent des accidents irréparables dans lesquels meurent des quantités énormes d'oiseaux et de poissons. Les « marées vertes » résultent de la prolifération de certaines algues vertes qui asphyxient les autres plantes et les poissons.

L'atmosphère, grâce à laquelle nous pouvons vivre sur la Terre, est d'une composition particulièrement instable et fragile. La chaleur du Soleil arrive jusqu'à la surface de la Terre qui en réfléchit une certaine quantité. Les nuages et l'atmosphère renvoient sur la Terre une partie de cette chaleur : c'est « l'effet de serre » sans lequel la température moyenne de l'air serait de 15°C et la Terre serait trop froide pour être habitée. Mais la

présence de nuages de pollution au-dessus de certaines grandes villes aggrave de façon dangereuse cet effet de serre. La chaleur, en augmentant, pourrait provoquer la fonte des glaces polaires et la montée des mers dont le niveau s'élèverait d'environ 80 mètres : une grande partie des continents disparaîtrait. Pour limiter l'effet de serre il faut pouvoir réduire la quantité des fumées des usines et des gaz d'échappement toxiques des voitures.

Il existe malheureusement bien d'autres causes et formes de pollution : - les causes : les bombes aérosols, le surarmement, la sécheresse, le défrichement de nouvelles terres, les déchets familiaux, la démographie galopante, le surpâturage, les besoins énergétiques croissants . Les formes de pollution et les problèmes écologiques : la destruction des forêts, la désertification, la surpopulation, les trous d'ozone, les risques nucléaires, les ordures ménagères, les décharges dangereuses, les installations à haut risque. La solution de ces problèmes écologiques existent : il faut faire des économies, recycler des déchets, récupérer les matériaux usagers, employer l'essence sans plomb, utiliser les matériaux biodégradables, mettre en pratique les normes et les réglementations, dispenser l'éducation en protection de l'environnement, octroyer l'aide au Tiers-Monde, régulariser des naissances, mener les négociations sur la limitation et la non-prolifération des armements : conventionnels, chimiques et bactériologiques.

L'écologie était apparue en France au début des années 70, comme une suite logique de l'esprit de Mai 68 (mouvements sociaux ,d'abord des étudiants et puis de toutes les couches de population). Mais la crise économique mit au premier plan des préoccupations plus immédiates, comme le chômage. L'écologie fut alors considérée comme un luxe hors de saison. Il aura fallu l'accident de Tchernobyl et les grandes campagnes de sensibilisation médiatique sur la fissure de la couche d'ozone, l'effet de serre ou la disparition de la forêt amazonienne pour qu'elle fasse un retour remarqué. C'est la pollution de l'air qui est considérée comme la question la plus préoccupante, tant dans son cadre de vie quotidienne qu'au niveau mondial. Au quotidien viennent ensuite : la propreté de la mer et des rivières, les décharges publiques ou sauvages, la maladie des arbres, le bruit, la qualité de l'eau du robinet, le manque d'espaces verts et l'urbanisme sauvage. Au niveau mondial, ce sont les déchets toxiques qui sont placés en seconde position, devant la diminution de la couche d'ozone, la disparition des forêts, la pollution de l'eau des rivières, des lacs, des mers et des plages, l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture, les

centrales nucléaires etc. En 1984 les divers mouvements écologistes français se sont unifiés en parti des Verts et sont désormais présents sur l'échiquier politique. Les députés écologistes français font leur entrée au Parlement européen de Strasbourg.

Les effets de la pollution ne s'arrêtent pas aux frontières. Aussi, une coopération de tous les pays visant à la protection des eaux, de l'air et du sol est particulièrement utile. Pour intensifier cette coopération dans les pays de l'U.E., le Conseil de l'Union a décidé la création d'une *Agence européenne de l'environnement (A.E.E.)*. Créée en 1994, elle a son siège à Copenhague. L'agence a pour but de transmettre toutes les informations concernant la situation de l'environnement dans toute l'Europe.

Pour l'Ukraine, le problème de pollution de l'environnement reste très aigu. La catastrophe de Tchernobyl a fait une triste gloire à l'Ukraine dans le monde entier. Mais puis, il y a eu d'autres accidents, c'est-à-dire pour l'Ukraine les agents les plus polluants sont les entreprises et les accidents de toutes sortes. Bien que, selon les statistiques ukrainiennes, pendant la crise économique de 1991 à 1997, le taux de pollution atmosphérique en Ukraine ait diminué de moitié. Les explications de cette amélioration :- une positive : les écologistes, les ingénieurs et les scientifiques ont élaboré des technologies plus favorables à l'environnement ; - l'autre négative : pendant la crise les usines ne fonctionnaient pas.

La plupart des sociétés présentant des risques écologiques sont réparties dans les régions de Donetsk et de Dnipro. La zone de Donbass est la région la plus polluée de toute l'Ukraine : cette zone représente en effet 40% de la pollution globale du pays. L'augmentation du taux de pollution dans et autour de Kiev a été liée, selon les spécialistes, à l'utilisation du mazout comme fioul domestique.

La zone de Zaporijia est aussi une zone considérablement polluée. Les agents polluants : les entreprises industrielles, la centrale nucléaire, les derniers accidents dans les entrepôts d'armes de l'arrondissement de Mélitopol.

Questionnaire

- Comment peut-on lutter contre la pollution environnementale ?
- Qu'est-ce que c'est que la chimie verte ? En avez-vous entendu parlé ?
- Quelle est votre attitude envers les centrales nucléaires ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=r8So2NZ-3TM>

- De quoi s'agit-il dans la vidéo ?
- Pourquoi les deux hommes veulent-ils prendre un emprunt ?
- Quelle est la raison pour laquelle ils n'ont pas pu obtenir un emprunt ?
- Pensez-vous que c'est possible d'inventer la voiture à eau ?

MASS-MEDIA

Presse écrite nationale et régionale

Les Français lisent deux fois moins de journaux quotidiens que les Anglais, les Suédois ou les Japonais, un peu moins que les Allemands, les Américains ou les Hollandais, un peu plus que les Russes ou les Canadiens. Les pessimistes affirment que dans quelques années il ne restera à Paris que quatre *quotidiens nationaux*: deux du matin et deux du soir. Une partie de l'explication tient sans doute aux prix élevés des quotidiens français par rapport à ceux des autres pays développés.

Le premier quotidien national est aujourd'hui «L'Equipe», qui a ravi cette place au «Monde» depuis 1993 en bénéficiant de l'intérêt des Français pour le sport. D'autres titres prestigieux, après «L'Equipe» et «Le Monde», sont «Le Figaro», «France-soir», «Les Echos». Les grands quotidiens ont, en effet, perdu, dans ces dernières années, un peu de leur importance au profit d'autres mass media (la radio, la télévision) et au profit de l'ordinateur. A côté des quotidiens et des périodiques d'information, il existe de très nombreuses autres publications: la presse féminine, les magazines familiaux (ont les plus forts tirages), les journaux de jeunes, les hebdomadaires politiques.

Les *hebdomadaires* ont de plus en plus de lecteurs (plus d'un million pour certains). La faiblesse de la lecture de la presse quotidienne est donc compensée en France par celle des hebdomadaires, ou des *magazines*: 95,5% des Français sont lecteurs, réguliers ou non. Le taux de pénétration de la presse magazine est d'ailleurs plus élevé en France que dans la plupart des pays industrialisés. Les titres prestigieux sont: «Paris-Match», «Figaro Magazine», «Le Nouvel Observateur», «L'Express», «France- Dimanche»,

«Le Point». Chaque année, 400 nouveaux magazines sont lancés. Depuis 10 ans, une cinquantaine de titres a rencontré un marché et acquis une diffusion significative: «Capital», «Courrier international», «Femme actuelle», «Top santé».

Quant à la *presse régionale*, certains titres ont d'assez forts tirages: par exemple, les quotidiens «Ouest-France», «Sud-Ouest», «La dépêche du Midi», «Le Dauphine libéré» etc.

A partir des années 60, on constate une progression continue de la *presse spécialisée*. De nombreuses publications, consacrées à un sujet spécifique, sont apparues: santé et médecine, sciences, agriculture, industries et technique, commerce et service, informatique, économie, culture et loisirs. A elle seule, elle regroupe les trois quarts des titres de presse.

Radio

La radio accompagne les Français dans la plupart des moments de la vie quotidienne: à la maison, dans la rue, en voiture, dans les magasins et parfois sur leur lieu de travail. A côté de la radio nationale, il y a des radios locales et les radios commerciales privées. L'autorisation, en 1982, des «Radios libres» a été une date importante dans l'histoire des médias. Elle a permis de nouvelles relations entre les stations et leurs auditeurs, basées sur le dialogue et le partage d'un même centre d'intérêt.

Télévision

En un demi-siècle la télévision a connu une propagation spectaculaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des menages dispose d'au moins un téléviseur. Le taux de multi-équipement a plus que doublé depuis 1981, passant de un ménage sur dix à plus d'un sur trois. Les achats de renouvellement concernent surtout le haut de gamme: écrans à coins carrés, écrans géants, son stéréo...

Au début des années 80, la plupart des téléspectateurs s'étaient félicités de la disparition du monopole audiovisuel de l'Etat, synonyme d'un plus grand nombre de chaînes et d'une plus grande indépendance de chacune d'elles. Les parts d'audience sont inégales: «TF1» est leader en matière, après vont «France 2», «France 3», «La cinquième», «Arte», «M6», «Canal+».

Pourtant les sondages modernes montrent, que malgré la diversité des chaînes, les Français sont peu satisfaits des programmes qui leur sont proposés: ils regrettent l'invasion de la publicité, la pauvreté culturelle des programmes, le choix des sujets et le ton utilisé.

Questionnaire

- Aimez-vous lire les journaux, les magazines? Lesquels? Pourquoi?
- A votre avis, quel rôle jouent les mass-média dans la société contemporaine?
- Utilisez-vous souvent l'Internet ? Qu'est-ce qu'il signifie pour vous ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=8eMhcHsYumg>

- Est-ce que les médias sont dans le monde d'avant ?
- Comment s'informent les jeunes ?
- Est-ce que l'Internet est en train de devenir le principal moyen d'accès à l'information ?
- Les jeunes sont-ils dupes des « fake news » ?

LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DES FEMMES

Historiquement, dans les sociétés pré-modernes, la femme a été généralement exclue de nombreuses sphères qui lui sont aujourd'hui accessibles (politique, économique, militaire, etc). On se rappelle à ce titre, que dans la cité grecque antique, la femme n'avait pas le droit de vote, car bien que libre, elles n'étaient pas en droit de se mêler aux affaires économiques de la cité car le droit de vote nécessitait de payer l'impôt. De plus la place de la femme a été souvent cantonnée à un devoir domestique. Les femmes aussi étaient entièrement à la charge de l'homme après avoir été à celle de leurs parents. Ce faisant historiquement, les femmes étaient privées bien souvent du droit de vote, du droit de gestion de ses revenus et de ses comptes, du droit de divorce, de l'accès à certains espaces exclusivement réservés aux hommes (etc).

Mais aujourd'hui la situation change. Ainsi, l'apport du féminisme du XXe siècle se manifeste par la réhabilitation inconditionnelle et universelle des droits des Femmes qui est devenue l'une de leurs principales attentes. Le résultat –par exemple la Déclaration Universelle de l'Homme - et la Femme.

C'est en 1945 que l'égalité des femmes et des hommes a été admise en tant que principe fondamental de la personne à travers l'adoption générale de la charte des Nations Unies. En 1979, la communauté internationale décidait de remettre en question et d'éliminer la discrimination sexuelle qui s'exerçait contre les femmes en adoptant la CEDEF (Convention pour l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes) ou CEDAW.

Selon la loi, les Français sont égaux en droit. Cette égalité ne se manifeste pas toujours dans les faits ni dans les comportements sociaux. On pourrait presque dire qu'il existe, par exemple, entre les hommes et les femmes, deux poids et deux mesures.

En voici quelques preuves :

- Officiellement, la femme occupe en France la seconde place comme l'indique clairement le chiffre « 2 » qui est réservé à son sexe sur la carte de Sécurité Sociale ; le chiffre « 1 » designant les hommes.

- « Chef de famille », qui n'a pas de féminin, laisse entendre que c'est l'homme qui occupe traditionnellement cette position légale, quoique beaucoup de femmes aient, seules, la responsabilité de leurs enfants. L'opposition entre « mademoiselle » et «madame » souligne nettement une hiérarchie sociale entre les femmes. N'est «mademoiselle» que celle qui n'a pas de mari. Devient «madame» celle qui est mariée ou qui a été mariée. Les hommes, quelle que soit leur «situation familiale», sont toujours «monsieur».

- On remarque aussi que certains titres officiels, et noms de profession, n'ont pas de féminin en français. S'il y a bien la «boulangère» et la «bouchère», il n'y a qu'un mot masculin pour designer le «médecin», le «chirurgien», le «professeur», le «ministre» ou l'«ingénieur». Ce phénomène linguistique rappelle qu'il y a peu de temps que les femmes peuvent occuper ces positions. D'ailleurs, quand un mot féminin existe, les femmes préfèrent ne pas l'utiliser parce que, dans la société, il a moins de poids que le mot masculin, p.ex. «Madame le directeur» fait plus sérieux que «Madame la directrice».

- Légalement, une femme peut très bien garder son nom de famille quand elle se marie. Mais, la plupart du temps, elle adopte celui de son mari.

A côté de cette position officiellement secondaire, la femme française jouit «en société» d'une position privilégiée et d'un grand prestige. L'homme qui l'accompagne la traite comme une reine. Il s'efface

pour la laisser passer, il lui ouvre les portes, il attend avant qu'elle soit assise avant de s'asseoir lui-même, il se lève quand elle entre, dans les plus grands restaurants il existe des cartes «avec des prix» pour les messieurs et une carte «sans prix» pour dames (Il va de soi, dans les mentalités, que la femme ne paiera pas et qu'elle est naturellement l'invitée de son compagnon!). «En société», la femme recoit presque toujours un traitement privilégié. D'où l'expression «*les femmes et les enfants d'abord* » qui se concrétise dans les prises d'otages. Lors d'une crise internationale on libère, en premier lieu, les femmes et leurs enfants.

Ainsi, la femme française occupe-t-elle deux positions contradictoires. Tantôt elle est l'objet d'une attention très respectueuse, la reine de l'espèce en quelque sorte ; tantôt, elle se voit attribuer la seconde position : un être inférieur, ou plutôt un être socialement infériorisé. Comment accepte-t-elle ces deux rôles tellement opposés ? Il semble que le rôle «flatteur» vienne atténuer l'humiliation du second. La femme française peut admettre son infériorité officialisée, à condition qu'«en société» les hommes lui jouent des scènes d'hommage et de respect qui la valorisent. En général, elle y trouve son compte. Mais de plus en plus de femmes désirent actuellement que cela change. Elles pensent qu'elles peuvent devenir, elles aussi, des «figures de proue» pour leur société.

Questionnaire

- D'après vous, est-ce qu'il existe l'opposition entre le «sexe faible» et le «sexe fort» dans la société ukrainienne? Si oui, comment se manifeste-t-elle ?
- Comparez le rôle sociale des femmes française et ukrainienne. Est-ce qu'en Ukraine la femme occupe bien «deux rôles» contradictoires comme en France ?
- Partagez-vous les idées du féminisme ? Pourquoi ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

- Qui parle dans cette video? Comment vous pouvez décrire ces personnes ? Physiquement et leurs traits de caractère ?
- La vidéo montre des couples qui vivent dans quelles années ? Quelle époque ?

- Qui prend les décisions importantes dans les couples ? La femme doit-elle rester à la maison ou peut-elle exercer une activité professionnelle ?
- Est-ce que c'était le même cas (la même chose) dans les années 60 en Ukraine ?
- Les femmes et les hommes naissent-ils avec les mêmes droits ?
- Vivez-vous dans une société égalitaire ?
- Est-ce que les tâches ménagères sont bien réparties selon vous ?
- Les hommes et les femmes ont-ils des carrières comparables ? Pourquoi ?
- Pourquoi les femmes occupent-elles moins de postes à responsabilité ?
- Y a-t-il des handicaps à être une femme ? Si oui, lesquels ?
- Quelles sont les professions les plus sexistes ?
- Quels préjugés sexistes reviennent souvent ?

LA SANTE PUBLIQUE ET LA MEDECINE

La protection de la santé des Français est assurée par un réseau d'établissements médicaux publics et privés.

La consultation médicale peut se faire dans les centres de soins (dispensaires) qui sont publics, chez les médecins privés (la médecine de la ville) ou bien dans des hôpitaux.

Les soins hospitaliers peuvent s'effectuer dans les grands centres médicaux : CHU (Centres hospitaliers universitaires) et CHR (Centres hospitaliers régionaux). Ils sont mieux équipés et peuvent traiter les cas les plus graves. Pour les cas moins graves, on s'adresse aux hôpitaux de 2^{ème} catégorie qu'on trouve dans toutes les villes. Il existe également des hôpitaux spécialisés: maternités, hôpitaux psychiatriques, hôpitaux long séjour etc. Pratiquement tous les hôpitaux sont équipés de services d'urgence SAMU (Service d'aide médicale d'urgence) et de laboratoires pour les examens biologiques. Si les examens sont prescrits par un médecin de ville, on s'adresse à un laboratoire privé.

Tous les soins médicaux sont payants. Mais les Français sont remboursés de leurs frais de santé par la Sécurité Sociale (la Sécu).

La Sécurité sociale est financée par des cotisations du salarié et de l'employeur qui sont versées à un organisme collecteur. Après avoir payé

un acte médical il faut présenter à sa caisse d'assurance le document (Feuille de soins) qui certifie tous les frais médicaux: consultation, traitement, médicaments, etc. D'après ce document l'assurance rembourse les dépenses médicales indépendamment du secteur public ou privé de l'établissement.

Tous les cas graves comme l'opération ou les maladies longues et coûteuses sont pris en charge à 100 %. La plupart des médicaments sont remboursés à 75 %. Les médicaments dits «de confort» sont remboursés à 40 %. Les médicaments qui ne sont pas enregistrés dans la liste de la Sécurité sociale ne sont pas remboursés du tout. Les soins prothétiques sont très mal remboursés.

En France toute personne a le droit de choisir librement son médecin, son kinésithérapeute ou tout autre membre d'une profession médicale ou para-médicale.

Le corps médical français compte aujourd'hui 180000 médecins officiellement inscrits au Conseil de l'Ordre. Leur nombre a doublé en dix ans et triplé en un quart de siècle. Avec un médecin pour quatre cent cinquante habitants, la France est l'un des pays les plus médicalisés du monde. Sur l'ensemble du territoire, les régions où l'on trouve le plus de médecins se situent au sud d'une ligne Bordeaux-Lyon. Le soleil qui attire les personnes âgées attire aussi ceux qui les soignent...

Les professions de médecin, chirurgien, dentiste, pharmacien sont très réglementées au niveau du diplôme et de leur exercice. Pour chacune d'elles, il existe un ordre professionnel.

L'organisation des études de médecine a été modifiée récemment pour améliorer la formation des généralistes et réguler le nombre d'étudiants par spécialités.

Tous les étudiants en médecine sont désormais «internes» c'est-à-dire formés à l'hôpital. Les études de médecine générale durent huit ans.

Pour accéder à l'internat de spécialité, il faut passer un concours très sélectif. A présent, les médecins généralistes représentent 57% de l'ensemble du corps médical contre 43% de spécialistes (nombre en augmentation).

Les pharmaciens ont le monopole de la vente des médicaments et de l'ouverture d'une officine est soumise à une autorisation administrative.

Les professions paramédicales, infirmier, kinésithérapeute, laborantin d'analyse médicale, etc. ne peuvent pas non plus être exercées

sans diplôme d'Etat. Leurs effectifs ont considérablement augmenté ces dernières années et sont constitués en majorité par des femmes.

Questionnaire

- Comment est-ce qu'on comprend «la santé publique»? Quel est son but essentiel ?
- Quelles sont les maladies les plus «problématiques» du début du 21 siècle ?
- Que pensez-vous du clonage et des OGM (organismes génétiquement modifiés) ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=CcoVokM7wE0>

- Comment fonctionne le système de santé en France ?
- Combien d'argent dépensent les français chaque année ?
- Qu'est-ce qui fait la moitié de dépenses pour être soigné ?
- De quoi se composent les prises en charges ?
- Pourquoi a-t-on besoin de reformer le système de santé en France ?

LES PRESIDENTS DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

La **Présidence de la République** est la plus haute fonction de l'organe exécutif de la République française. La République française ne s'est dotée d'un **président** qu'à partir de 1848 (II^e République). Depuis cette date, cette fonction a été assumée par vingt-quatre présidents.

La présidence dans la Cinquième République est la plus haute fonction de l'État. Cette fonction a été conçue par opposition aux Présidents de la III^e et de la IV^e Républiques, lesquels n'étaient là, selon l'expression consacrée, que pour « inaugurer les chrysanthèmes ».

Élection

Depuis un référendum de 1962, le président de la République est élu au suffrage universel direct. Le scrutin est uninominal et comporte deux tours. La durée de sept ans de son mandat est passé à cinq ans depuis la réforme constitutionnelle de 2000 instaurant le quinquennat, qui a pris effet

pour la première fois avec la réélection de Jacques Chirac en 2002 grâce au référendum la même année.

En cas d'impossibilité pour le Président, constatée par le Conseil constitutionnel, d'exercer ses fonctions présidentielles, c'est le président du Sénat qui assure l'intérim. Jusqu'à présent, seul Alain Poher a dû assumer cette tâche : en 1969 après la démission de Charles de Gaulle et à nouveau en 1974 après le décès de Georges Pompidou.

Pouvoir

La constitution du 4 octobre 1958 change sensiblement le rôle du président de la République, alors qu'il n'occupait depuis 1871, qu'une magistrature d'influence, il se retrouve le personnage le plus influent de la Nation, à la tête de tous les organes constitutionnels, arbitre suprême de la Nation et, depuis 1962, chef de l'exécutif sauf en période de cohabitation.

Les pouvoirs sont importants:

- Il nomme le Premier Ministre et préside le Conseil des Ministres;
- Il signe les décrets et les ordonnances;
- Il peut consulter directement les électeurs par référendum pour des projets de lois portant sur certains problèmes;
- Il peut dissoudre l'Assemblée et provoquer les nouvelles élections législatives.

Le Président a une responsabilité particulière dans les domaines de la Défense et des Affaires étrangères:

- Il est le chef des armées;
- Il dirige la diplomatie et accrédite les ambassadeurs.

En cas de crise grave menaçant les institutions, l'article 16 de la Constitution lui permet de se doter des «pouvoirs spéciaux».

Les présidents de la V^e République sont :

- Charles de Gaulle (1958-1965, 1965-1969)
- Georges Pompidou (1969-1974)
- Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)
- François Mitterrand (1981-1988, 1988-1995)

- Jacques Chirac (1995-2002 avec 52,8 % des voix contre Lionel Jospin au deuxième tour et 2002-2007 vainqueur avec 82,2 % contre Jean-Marie Le Pen au deuxième tour)

- Nicolas Sarkozy (mandat commençant en 2007) (53% des voix obtenues au deuxième tour contre Ségolène Royal)

- François Hollande : 15 mai 2012 – 14 mai 2017. Il est élu avec 51,64 % des suffrages exprimés au second tour de l'élection du 6 mai 2012 (face à Nicolas Sarkozy) (19,65 % d'abstention). Il est le premier président de la Cinquième République à renoncer à briguer un second mandat.

- Emmanuel Macron : depuis le 14 mai 2017. Il est élu avec 66,10 % des suffrages exprimés au second tour de l'élection du 7 mai 2017 (face à Marine Le Pen) (25,44 % d'abstention). Il est le plus jeune président de l'histoire de la République française, âgé de 39 ans au début de son mandat. Il est réélu le 24 avril 2022 avec 58,55 % des suffrages exprimés en battant de nouveau Marine Le Pen (28,01 % d'abstention).

Résidence

La résidence officielle et bureau du président est le Palais de l'Élysée, à Paris, 55 rue du Faubourg Saint-Honoré.

Biographies

Charles de Gaulle (1890-1970)

Le colonel de Gaulle était peu connu avant la guerre, si ce n'est pour un livre qu'il avait écrit sur ce que devait être une année de métier. En 1940 il devient général ; le 5 juin il est nommé sous-secrétaire d'État à la Défense.

Le 17 juin, après la constitution du gouvernement Pétain, il part à Londres. L'appel du 18 juin, lancée sur la radio britannique (la BBC), est entendu par très peu de gens en France, mais il marque le symbole de la décision de certains Français d'organiser la Résistance, à la fois contre les Allemands et contre le gouvernement de Vichy.

Le gouvernement britannique, dirigé par Churchill, reconnaît en de Gaulle le chef des forces françaises libres.

De Gaulle condamné à mort en août 1940 par Vichy, se comporte en quelque sorte en chef d'État de « la France libre » en exil.

De Gaulle cherche à diriger et à coordonner l'action de la Résistance française. Ses efforts aboutissent à la création du Conseil national de la Résistance avec Jean Moulin en tête (1943). En juin 1943 il crée le Comité français de libération nationale qu'il fait assister d'une Assemblée consultative provisoire.

En novembre 1945 de Gaulle est choisi par la première Assemblée nationale constituante comme président du gouvernement provisoire de la

République française. Charles de Gaulle propose le projet de constitution qui doit renforcer le pouvoir exécutif. Le désaccord avec les partisans de la priorité du pouvoir législatif l'amène à démissionner de ses fonctions dès le mois de janvier 1946.

Alors qu'au début de 1958 s'aggrave le conflit en Algérie, une campagne en faveur du retour du général de Gaulle au pouvoir se développe.

Après la victoire de l'Union pour la nouvelle République (U.N.R.) aux élections législatives de novembre 1958, Charles de Gaulle est élu Président de la V^e République (décembre 1958), et, entre en fonction en janvier 1959. Il choisit alors Michel Débré comme Premier ministre.

Georges Pompidou (1911-1974)

Professeur agrégé de Lettres, participe au cabinet du général de Gaulle en 1945-1946, puis devient directeur de banque.

Il est Premier ministre de 1962 à juillet 1968.

Après le départ du général de Gaulle en 1969, il est élu président de la République.

Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926)

Ancien élève de l'École polytechnique et de l'ENA (École nationale d'administration), il est inspecteur des finances.

Il est aux finances comme secrétaire d'État (1959) puis comme ministre (1962 à 1966).

En 1966, il fonde le Groupe des Républicains indépendants et fait campagne en 1969 pour le « non » au référendum de de Gaulle.

Ministre de l'économie et des finances sous Pompidou, il est élu président de la République en 1974.

François Mitterrand (1916-1996)

Il est avocat, journaliste et homme de lettres.

Il s'engage dans la Résistance, puis occupe plusieurs ministères entre 1947 et 1957. Il entre dans l'opposition lorsque de Gaulle prend le pouvoir en 1958.

Candidat à la présidence de la République en 1965, puis en 1974, Secrétaire général du parti socialiste depuis 1971, il est élu président de la France en 1981 puis réélu en 1988.

Jacques René Chirac (né en 1932)

Il commence sa carrière politique comme député (1967).

En 1972 il est nommé ministre de l'Agriculture, puis en 1974 ministre de l'Intérieur.

Il devient Premier ministre de V. Giscard d'Estaing (mai 1974-août 1976). Après la démission de ce dernier, J. Chirac fonde le Rassemblement pour la République qui remplace en décembre 1976 l'U.D.R. (Union des démocrates pour la V^e République).

En mars 1977 il est élu maire de Paris.

En mai 1995 il devient président de la République française.

Nicolas Sarkozy (Nicolas, Paul, Stéphane de Nagy Bocsa, né le 28 janvier 1955 à Paris VIIème)

Fils d'immigré hongrois, Nicolas Sarkozy a à son actif un parcours qui se veut sans faille. En 1977, pas même âgé de 21 ans, il met déjà un pas dans le monde politique, devenant délégué national des jeunes du RPR. L'enfant prodigue du RPR révèle un potentiel certain ! Maîtrise de droit en 1978, certificat d'aptitude à la profession d'avocat, DEA en sciences politiques, diplômé de l'IEP de Paris. Il devient avocat au barreau de Paris, mais l'ambition l'anime. Maire de Neuilly sur Seine à 28 ans, député à 34 ans, ministre à 38 ans... l'ascension ne fait que commencer ! 2002, une année charnière, Jean-Pierre Raffarin lui propose : ministre de l'économie ou de l'intérieur ? Son idéal prend le dessus, il devient ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des libertés locales. Dès lors Nicolas Sarkozy se pose comme homme de terrain et œuvre pour nombre d'actions : l'insécurité, l'immigration clandestine, il milite par ailleurs pour l'intégration des jeunes d'origine étrangère. Numéro 2 du gouvernement, la gloire suscite quelques remarques : il empiéterait sur les préséances de ses collègues. Cela ne l'empêche pas d'être élu à la tête de l'UMP avec 85, 1 % des voix en novembre 2004, mandat qu'il cumule à nouveau avec celui de ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire à partir de 2005, sous le gouvernement de Dominique de Villepin. Ambitieux et volontaire, Nicolas Sarkozy met tous les atouts de son côté dans sa quête du pouvoir et n'hésite pas à dire ce qu'il pense, au risque de fâcher. Et c'est dans cette optique qu'il entreprend de représenter l'UMP aux élections présidentielles de 2007.

François Hollande, né le 12 août 1954 à Rouen, est un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est président de la République française du 15 mai 2012 au 14 mai 2017.

Magistrat à la Cour des comptes et brièvement avocat, il est élu pour la première fois député en 1988. Il exerce la fonction de premier secrétaire du Parti socialiste (PS) de 1997 à 2008, pendant la troisième cohabitation puis

dans l'opposition. Au niveau local, il est maire de Tulle de 2001 à 2008 et président du conseil général de Corrèze de 2008 à 2012.

Désigné candidat du PS à l'élection présidentielle de 2012 à l'issue d'une primaire à gauche, il est élu chef de l'État face au président sortant, Nicolas Sarkozy, avec 51,6 % des suffrages exprimés au second tour. Sa présidence est marquée par une augmentation de la fiscalité puis par un virage social-libéral (le « pacte de responsabilité »), par la loi sur le mariage homosexuel, par la tenue de la Conférence de Paris sur le climat, par des interventions militaires (au Mali, en Centrafrique et au Moyen-Orient), par la crise migratoire en Europe et par l'institution d'un état d'urgence à la suite de plusieurs attentats islamistes en France.

Confronté à de très faibles intentions de vote et à un risque d'échec à une primaire à gauche, il renonce à se porter candidat à un second mandat, ce qui constitue une première sous la Cinquième République. Il se tient en retrait lors de l'élection de 2017, n'apportant pas son soutien au candidat du Parti socialiste, Benoît Hamon. Après sa présidence, il ne siège pas au Conseil constitutionnel — dont il est membre de droit et à vie — et n'occupe pas de mandat ou fonction de premier plan, mais reste présent dans le débat public et la vie politique.

Emmanuel Macron , né le 21 décembre 1977 à Amiens (France), est un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est président de la République française depuis le 14 mai 2017.

Sorti de l'École nationale d'administration en 2004, il devient inspecteur des finances. En 2007, il est nommé rapporteur adjoint de la commission pour la libération de la croissance française (« commission Attali »). L'année suivante, il rejoint la banque d'affaires Rothschild & Cie, dont il devient associé-gérant en 2010.

Proche du Mouvement des citoyens puis membre du Parti socialiste de 2006 à 2009, il participe à la campagne électorale de François Hollande pour l'élection présidentielle de 2012, qui le nomme après sa victoire secrétaire général adjoint de son cabinet. Alors encore inconnu du grand public, mais réputé pour sa ligne sociale-libérale, Emmanuel Macron est nommé en 2014 ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique ; en 2015, il fait adopter une loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron ». Sa notoriété s'accroît alors qu'il prend progressivement ses distances avec François Hollande.

En 2016, il fonde et prend la présidence de son propre mouvement politique, baptisé En marche, et démissionne du gouvernement Valls. Il adopte un positionnement hostile au clivage gauche-droite et se présente à l'élection présidentielle de 2017. Il l'emporte au second tour, bénéficiant d'un « front républicain » face à la candidate du Front national, Marine Le Pen, avec 66,1 % des suffrages exprimés. À 39 ans, il devient le plus jeune président français et le plus jeune dirigeant du G20 du moment.

Son premier mandat est marqué par une réforme du Code du travail, une loi de réforme de la SNCF, l'affaire Benalla, le mouvement des Gilets jaunes et le grand débat national qui s'ensuit, ainsi que par un projet contesté de réforme des retraites, la mise en place d'une convention citoyenne pour le climat, la pandémie de Covid-19 puis en février 2022, la crise provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, alors que la France vient de prendre la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

Candidat à sa réélection lors de l'élection présidentielle de 2022, il est qualifié pour le second tour où il affronte une nouvelle fois Marine Le Pen, candidate du Rassemblement national. Grâce à un « front républicain » toutefois plus faible, il sort vainqueur de l'élection le 24 avril avec 58,55 % des suffrages exprimés, ce qui fait de lui le premier président de la V^e République à être élu deux fois au suffrage universel direct hors période de cohabitation.

Questionnaire

- Quel est le statut du Président dans la République Française?
- Lequel, selon vous, parmi les Présidents français est le plus charismatique et remarquable ?
- En 1969, Georges Pompidou, alors président de la République, disait: «Le monde a besoin d'une nouvelle Renaissance». A votre avis, est-ce que cela actuelle de nos jours et la France peut-elle y être un acteur principal ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=QzLBXsXIb1A>

- Comment le président est-il élu ?
- Quels sont les pouvoirs du président de la République ?
- Qui est le président de la France maintenant ?

LA JEUNESSE FRANÇAISE

La presse parle des jeunes

Les 18-25 ans sont plus gâtés, mais plus stressés. Ils sont plus libres, mais moins autonomes, plus studieux, mais moins sûrs de l'avenir.

Un groupe d'âge qui a peur d'entrer dans un monde où tout est dur.

En raison des calamités que la crise, le prix des loyers et la prolongation des études, le fils et la fille restent plus longtemps à la maison. Dehors, ce sont des adultes précoces, chez eux ce sont des adolescents prolongés. Ils détestent sortir et attirent leurs copains à la maison. Les copains viennent avec leurs copines. Actuellement, les enfants vivent chez leurs parents avec leurs copains.

Ceux qui choisissent la solution familiale facile.

La famille est là, protectrice et généreuse. Aujourd'hui, 53 % des 20-24 ans habitent encore chez leurs parents. Les conflits de génération n'ont pas disparu, mais on les évite en ne parlant pas de ce qui fâche. Parents et enfants se livrent à une sorte de marchandage : les premiers apportent une aide matérielle, les seconds donnent de l'affection. Les couples qui vieillissent ont peur de se retrouver face à face. Même si les parents ne sont pas contents de voir le frigo dévasté, au fond, ils ne sont pas mécontents de garder leurs enfants à la maison.

Ceux qui ont choisi l'indépendance sont « stressés ».

Emmanuel est parti après son bac, pour vivre avec une copine. Résultat : quatre ans pour passer le DEUG, des dettes, plus de sport, plus de musique, plus de vacances : c'est le prix de la liberté.

« Aujourd'hui, c'est les études ou l'indépendance », affirme Cécile. « En faisant des petits boulots, je gagne peu! Pour bien faire, je devrais travailler à plein temps, mais alors plus d'études. »

« Mon père a arrêté ses études avant le bac. Aujourd'hui, il est cadre supérieur et donne des cours en fac. Moi, avec ma licence (bac + 3) je ne peux rien faire », affirme Ewan, étudiant en lettres à Paris III.

Du côté des jeunes

Sécurité et confiance

Il fait bon vivre en famille puisque les jeunes quittent leur famille de plus en plus tard, parfois à 25 ans. Les jeunes pensent que les parents respectent leur vie personnelle, qu'ils les aident dans leurs études et qu'ils peuvent communiquer avec eux facilement.

Quelques points noirs

- Avant quinze ans les jeunes se sentent un peu étouffés, ils aimeraient être plus autonomes. Mais les parents veulent fournir à leurs enfants une protection contre l'environnement souvent agressif (drogue, délinquance, compétition à l'école).

- Après 16 ans, l'âge difficile de l'adolescence, le dialogue parents-enfants n'est plus aussi facile. On s'oppose assez souvent sur des problèmes matériels (argent de poche, façon de s'habiller ou programmes de télévision).

Mais on s'entend bien quand même, les conceptions de la vie ne sont pas opposées et il est si pratique d'habiter chez ses parents plutôt que de payer un loyer. Quant aux parents, même s'ils trouvent souvent le frigo vide, ils ne sont pas mécontents d'avoir l'affection des enfants.

La voix des jeunes: Les valeurs

Etudiants ou déjà dans la vie active, angoissés ou optimistes, révoltés ou satisfaits, voilà ce qu'ils racontent.

« Il faut goûter à tout pour s'en souvenir tout au long de sa vie. Plus on a de souvenirs, plus on vit. On se souvient des belles choses, alors on essaie d'en avoir plus et ainsi de suite. »

« Politique et religion c'est un peu pareil, chacun croit ce qu'il veut. Moi, j'en prends et j'en laisse : je me fais ma propre religion, mes propres opinions. »

« La religion c'est très important. Ça fait 2 000 ans que l'homme vit avec la religion. L'homme est d'essence divine. Si on ne croit pas en Dieu, on croit en quoi ? A la société de marché ? A la consommation ? »

« Je crois en Dieu, j'y pense souvent. Le principal c'est de prier, c'est d'être bon avec autrui tous les jours. Il faudrait ressembler le maximum à un enfant dans son cœur. J'aimerais croire en quelque chose de pur, mais ça n'existe pas. »

« J'ai besoin de voir des amis. Je viens ici tout le temps, parce qu'il y a une âme dans ce bar. Si je viens ici, c'est parce qu'il se passe toujours quelque chose. J'ai besoin des gens autour de moi. »

« Je pense qu'on vit dans un monde où tout s'achète, paie : c'est un monde de capitalisme. On se valorise beaucoup par rapport à l'argent, à ce qu'on gagne, peut pas sortir sans avoir de l'argent sur soi. Maintenant les jeunes ils ne voient que par l'argent. »

« Mon espoir, c'est peut-être idéaliste, c'est la fraternité entre les peuples. Je redoute la dégradation de la planète, une nouvelle guerre

mondiale. Apparemment ça s'arrange, il n'y a plus de guerre froide, mais ça pourrait éclater au Moyen-Orient. J'espère qu'on trouvera des solutions. »

« L'atomique me fait peur : la bombe mais aussi les centrales. Je sais qu'il faut faire fonctionner une centrale pour éclairer une salle de concerts... je préférerais que la salle soit éclairée avec des bougies. Pour la cire, on a besoin d'abeilles. Moi je voudrais plus d'abeilles et moins de centrales. »

« J'ai l'impression qu'on accumule et qu'on ne vit pas réellement. Il y a des millions de choses à découvrir et on est trop dans le système de consommation, on ne peut plus vivre, on ne vit que pour l'apparence. »

« Je suis croyant, mais pas pratiquant. Je suis catholique. Quand je réfléchis à ce que je vais devenir plus tard, je me dis : de toute façon il y a "quelqu'un" pour décider. Il ne faut pas croire que l'homme peut tout changer. Il y a le hasard où il y a Dieu pour les vrais croyants. »

Questionnaire

- Parmi les valeurs mentionnées par les jeunes, laquelle vous paraît la plus importante ou la plus nécessaire à l'heure actuelle ?
- Un enfant gâté bien dans sa famille, est-il mieux ou moins préparé à faire face aux difficultés de la vie adulte ?
- Selon vous, quels sont les problèmes les plus graves des jeunes d'aujourd'hui ?

Regardez la vidéo et répondez aux questions:

<https://www.youtube.com/watch?v=mLXSgCq4NXE>

- Est-ce que les jeunes sont heureux en France ?
- Quels enjeux les inquiètent beaucoup ?
- Est-ce que gagner beaucoup d'argent est primordial pour les jeunes ?
- Sont-ils satisfaits de la société dans laquelle ils vivent ? Pourquoi ?

LA CORRESPONDANCE PROFESSIONNELLE.

La correspondance d'affaires obéit à des règles particulières, plus formelles que celles qui régissent la correspondance ordinaire.

Il y a les lois générales de cette correspondance qui sont la rapidité, l'exactitude et la prudence.

Le maximum de service dans le minimum de temps, telle est la formule qui s'impose à toute correspondance d'affaires et de caractère commercial, en particulier.

La concurrence économique et industrielle exige de chacun un effort unissant pour lutter de vitesse. Cet effort ne s'exerce pas seulement au stage de la production, mais il doit également être assuré à celui de distribution.

Le téléphone, les différentes machines de bureau (à écrire, à calculer, etc), le dictophone et les plus récentes inventions sont nés du même besoin: gagner du temps, aller plus vite que le rival, arriver le premier.

Nous ne parlons pas ici de la rapidité mécanique avec laquelle la lettre est expédiée, mais la façon même dont elle est conçue et rédigée. Elle doit contenir tout l'essentiel. Chaque alinéa, chaque phrase, chaque mot doit apporter sa pierre à l'édifice et justifier sa présence.

L'exactitude est la seconde loi, non moins essentielle. Elle enjoint au correspondancier de ne jamais rien écrire d'inexact ni même d'imprécis.

Un attachement rigoureux à la vérité est une nécessité absolue: la moindre inexactitude entraîne des corrections, des réclamations, des retards, peut faire manquer une affaire et même éloigner un client. A notre époque, où les nouvelles marchent si vite, perdre la confiance d'un seul client, c'est s'exposer à perdre toute une clientèle.

Un autre aspect de l'exactitude est la précision. Il faut non seulement dire la vérité, mais encore la serrer d'aussi près que possible.

La troisième loi de la correspondance d'affaires est la prudence. C'est une loi dont on reconnaît moins volontiers la nécessité, c'est celle qui défend de faire le jeu de l'adversaire, qui cet adversaire soi: le concurrent, le correspondant même, client ou fournisseur.

Le bon correspondancier ne se contentera donc pas de se mettre au courant de la partie technique, mais il étudiera à fond le côté juridique des questions qu'il aura à traiter. On n'a pas toujours affaires à des gens d'une honnêteté scrupuleuse. Le correspondancier doit en toute occasion faire preuve de bon sens et de tact. Il doit se mettre, et se tenir, au courant des habitudes de la Maison, étudier soigneusement le dossier d'affaire au sujet de laquelle il écrit, se rendre un compte exact et de la position de la Maison et de celle de la Maison ou de la personne à laquelle il s'adresse.

Questionnaire

- Quels sont les lois de la correspondance d'affaires ?
- Quel est le rôle de l'Internet (en particulier du courrier électronique) dans le monde d'affaires aujourd'hui ?
- Etes-vous d'accord que la lettre est un prolongement de la personnalité qui l'écrit ? Est-ce vrai pour les lettres d'affaires ?

LA FAMILLE FRANÇAISE

Autrefois, surtout à la campagne, plusieurs générations vivaient dans la même maison : les époux et leurs enfants, leurs parents et souvent aussi leurs grands-parents. Les mariages étaient en général arrangés par la famille.

La première moitié du XX^e siècle a été marquée par la disparition de la famille élargie. La famille s'est réduite aujourd'hui aux époux et à leurs enfants. C'est le modèle familial le plus important, celui que l'on appelle le "modèle traditionnel de la famille".

On oppose souvent le couple "moderne" au couple "traditionnel". Dans le couple "traditionnel" - souvent les plus de 50 ans -, la femme ne travaille pas, elle est "femme au foyer", s'occupe de la maison et de l'éducation des enfants. Le mari travaille à l'extérieur et gagne l'argent du ménage. Il ne fait rien à la maison, si ce n'est le bricolage et le jardinage, il représente l'autorité donc intervient en cas de grave problème.

Le couple "moderne" est différent. Le développement du travail féminin et les mouvements féministes des années 70, ont rendu les rapports plus égalitaires dans le couple, où les décisions sont désormais prises en commun dans de nombreux domaines.

Depuis la fin des années 60, la famille a connu de profonds changements et une diversification des modèles familiaux :

- diminution du nombre des mariages
- progression de l'union libre
- multiplication des divorces
- baisse du nombre d'enfants
- développement des familles "monoparentales" et des familles "recomposées"

- augmentation du nombre de personnes vivant seules

LES NOUVEAUX COUPLES

Après être resté stable pendant 200 ans, le nombre de mariages a baissé de 25% entre 1970 et 1990 ; et beaucoup sont des remariages (plus de 16% en 1989). On explique ce phénomène par la libéralisation des mœurs et la généralisation de la contraception : les relations sexuelles hors mariage sont en général admises, il n'y a plus de mariage "obligé" lorsqu'une jeune fille est enceinte.

On se marie plus tard

L'âge légal du mariage est fixé à 18 ans et les filles peuvent se marier à 15 ans avec l'accord des parents. Mais les jeunes se marient de plus en plus tard : un homme se marie en moyenne à 27 ans, une femme à 25 ans, un peu plus tard dans la région parisienne.

La moitié des couples qui se marient ont vécu ensemble avant le mariage. On constate que la cohabitation juvénile constitue pour beaucoup un nouveau modèle de fiançailles ou de "mariage à l'essai". Dans la plupart des cas, elle se termine par un passage devant le maire lorsque le jeune couple désire ou attend un enfant.

On divorce plus facilement

Avant, on se mariait pour la vie, "pour le meilleur et pour le pire". Le divorce a été mis en place sous la Révolution (1792). Mais l'église catholique considérait le mariage comme indissoluble et la morale dominante désapprouvait fortement le divorce jusque dans les années 60.

La situation a beaucoup changé puisque actuellement 1 mariage sur 3 se termine par un divorce (1 sur 2 à Paris). La présence ou non d'enfants ne semble pas avoir d'incidence sur la fréquence des divorces. Ce sont les femmes qui demandent le plus souvent le divorce.

L'union libre

Ce n'est pas parce que les Français se marient moins que le couple est en perte. Beaucoup vivent en couple sans être mariés : la cohabitation, l'union libre. En 1968, on comptait seulement 2.8% de couples non mariés ; en 1990, la proportion est de 10% de la population, dont 20% pour les moins de 35 ans et 50% pour les moins de 25 ans habitant en région parisienne.

L'union libre est en augmentation dans toutes les classes sociales. Elle est plus importante dans les milieux favorisés (cadres et professions intellectuelles) et dans les grandes villes. Elle est moins répandue dans les

zones rurales et dans les milieux catholiques où la norme sociale est plus traditionnelle.

Ce n'est pas seulement un mariage à l'essai, mais un mode de vie qui peut être de longue durée. La naissance d'un ou plusieurs enfants ne conduit pas forcément un couple à se marier : en 1988, 1 couple "illégitime" sur 4 a un ou plusieurs enfants. La législation a évolué et donne aux concubins pratiquement les mêmes droits qu'aux couples mariés.

Plutôt seul(e) que mal accompagné(e)

Il y a aujourd'hui 18 millions de Français qui vivent seuls, soit 35% de la population. Le phénomène est particulièrement important dans les grandes villes. A Paris, 1 ménage sur 2 est une personne seule. Parmi ces personnes seules, il y a bien sûr les personnes âgées, souvent des veuves. Mais, il y a aussi beaucoup de célibataires et de divorcés, pour lesquels la vie solitaire est plus ou moins choisie ou subie.

Les hommes et les femmes célibataires sont à peu près en nombre équivalent, mais ils n'appartiennent pas aux mêmes catégories sociales. Les hommes sont souvent d'un milieu modeste, avec un faible niveau d'instruction. Les petits paysans ont du mal à trouver une épouse. Pour les femmes, elles sont souvent diplômées.

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT

La France pratique le contrôle des naissances depuis longtemps. Après une baisse de la natalité, il y a eu ce qu'on a appelé le baby-boom des années 1945-50. Mais depuis 1950, le taux de natalité n'a quasiment pas cessé de chuter.

L'indice de fécondité des femmes en âge d'avoir des enfants (de 15 à 49 ans) est de 1.4 enfant par femme. Grâce aux progrès et à la généralisation de la contraception, les naissances d'enfants non désirés sont devenues rares. Il y a en fait assez peu de familles sans enfant. Le schéma le plus courant est la famille comprenant un ou deux enfants. Pour des raisons financières et matérielles, rares sont les familles de trois enfants : un troisième enfant suppose un appartement plus grand et pose des problèmes aux femmes qui veulent continuer leur activité professionnelle.

Les familles nombreuses ont quasiment disparu. Ce sont surtout des familles d'origine étrangère ou des familles qui sont dans des situations matérielles et sociales difficiles.

Actuellement, les enfants nés hors mariage ont les mêmes droits que les enfants légitimes. L'enfant peut être reconnu à la fois par le père et sa mère. L'enfant porte le nom du père le plus souvent.

Qui va garder bébé?

Les femmes qui travaillent doivent résoudre le problème de la garde des jeunes enfants ce qui est parfois difficile.

- Les crèches sont généralement la solution préférée des parents, mais le nombre de places est nettement insuffisant, les listes d'attente sont longues, même lorsqu'on inscrit l'enfant bien avant sa naissance. Ce sont pour la plupart des crèches publiques de quartier. Elles offrent comme avantages majeurs des locaux spécialement adaptés aux enfants, une surveillance médicale, un personnel qualifié et des tarifs qui sont proportionnels aux revenus des parents. Mais elles présentent des contraintes horaires. (7h - 19h en général)

- Les nourrices gardent un ou plusieurs enfants chez elles et fixent elles-mêmes leurs tarifs. Elles travaillent au noir ou sont déclarées et agréées par les services médico-sociaux. C'est un mode de garde plus facile à trouver que la crèche, souvent plus pratique aussi pour les parents parce que proche du domicile, avec des horaires flexibles. Mais les conditions d'accueil ne sont pas toujours très bonnes.

Un peu de statistiques

La famille conjugale s'est considérablement fragilisée depuis cinquante ans par l'augmentation des divorces, des unions libres, des célibataires, des naissances hors mariage, et des familles monoparentales ou recomposées. Le couple a perdu cette remarquable stabilité voulue notamment par l'Église catholique et qui caractérisait la famille française.

Pourtant, la fidélité est de plus en plus valorisée au sein du couple : de 1981 à 1999, le pourcentage de ceux qui la jugent " importante " est passé de 72 % à 81 %, et ceux qui considèrent une aventure extraconjugale " injustifiable " passent de 51 % à 60 %. Les jeunes sont particulièrement attachés à cette valeur : chez les 18-26 ans l'importance de la fidélité passe de 50 % à 85 % et le refus d'aventure extraconjugale de 37 % à 60 %.

Le mariage, longtemps fondement de la famille, ne symbolise plus le passage à l'âge adulte ni le rite obligé avant la fondation d'une famille. La cohabitation hors mariage se développe ; plus de la moitié des premières naissances ont lieu hors mariage (57 % des premiers enfants, 45 % des naissances). Le nombre des mariages baisse (280 000 en 2002) et les Français se marient de plus en plus tard, en moyenne à presque 29 ans pour les femmes et 31 ans pour les hommes. En 1999, a été créé le pacte civil de solidarité (PACS), contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. En 2002, on

estime approximativement que huit PACS ont été signés pour cent mariages.

Questionnaire

- Que présente la famille française de nos jours ?
- Quelles sont les causes des changements profonds du modèle familial en France ?
- A votre avis, quel est le futur de la famille ukrainienne ?

Regardez la vidéo et parlez des types de famille y mentionnés :
<https://www.youtube.com/watch?v=pzqrQeTO190>

- Qu'est-ce que c'est que le PACS ?
- En quelle année le PACS a-t-il été créé ?
- Qu'est-ce que c'est que l'union libre ?
- Quelles sont les statistiques de divorce en France ?

Bibliographie

1. Костюк О.Л. Français, niveau intermédiaire DELF – Київ; ІрпінЬ: ВТФ «Перун», 2001. – 224с.
2. Libre échange 2 – J.Couktilon, G.D. de Salins, Hatier/Didier 1993
3. Libre échange 3 – J.Couktilon, G.D. de Salins, Hatier/Didier 1993
4. Des articles de Wikipédia - <http://fr.wikipedia.org/wiki/>
5. La famille URL :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/decouvrir-france_4177/france-a-z_2259/societe_2620/famille_5405.html
6. Mauchamp Nelly. La France de toujours. – Paris : Clé International, 2004.- 192p.
7. Lescot Bernard , Sinou Jean. Instruction civique. – Paris : Editions Castella, 1994-95.- 132p.
8. Magazine « L'Expansion », septembre 2004.
9. Pécheur J. Civilisation progressive du français – Niveau avancé (B2/C1). – Paris : CLE International, 2021. – 250p.